

L'éco-organisme Ecologic et le Réseau National des Ressourceries et Recycleries signent un accord-cadre, première étape pour développer un réemploi de qualité des équipements électriques et électroniques en France.

Les fonds pour le réemploi prévus par la loi AGECE et renforcés par la loi Climat visent à allonger la durée de vie des produits – et éviter qu'ils ne deviennent des déchets. Ce nouveau dispositif piloté par les éco-organismes doit par ailleurs soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui œuvrent pour engager les citoyens dans la transition écologique au travers d'activités à fort impact environnemental, social et sociétal.

Dans cette perspective, Ecologic, éco-organisme historique de la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) et le Réseau National des Ressourceries et Recycleries (RNRR) viennent de signer un accord-cadre pour développer le réemploi des équipements électriques et électroniques (EEE) et qui s'inscrit dans la continuité d'un partenariat de plusieurs années entre les deux organisations.

Le réemploi des EEE : un enjeu écologique et social

De très nombreux équipements électriques et électroniques se retrouvent dans les filières de recyclage alors qu'ils pourraient être remis en état et reconditionnés. En 2021, 6 000 tonnes d'EEE étaient réemployés. L'objectif d'Ecologic pour 2023 est de doubler le tonnage pour dépasser les 12 000 tonnes.

Les ressourceries et recycleries du RNRR - acteur phare du réemploi solidaire en France - se caractérisent par une démarche à la fois écologique, sociale et sociétale. Associations loi 1901, présentes en milieu rural et urbain, elles luttent contre la surproduction, la surconsommation, le gaspillage et la pollution en offrant une nouvelle vie aux objets tout en œuvrant à l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Elles sont aussi des lieux de réflexion, de sensibilisation aux questions de transitions, de convivialité et de créations d'initiatives citoyennes.

Pour développer le réemploi des EEE, elles ont néanmoins besoin de moyens additionnels.

Un accord-cadre pour accompagner les ressourceries et recycleries du RNRR

L'accord-cadre signé entre Ecologic et le RNRR constitue le premier jalon dans le processus du développement du réemploi.

« Pour soutenir le développement de l'activité des adhérents du RNRR, nous allons les accompagner au travers de programmes de formations, d'acquisition de matériel et d'équipements, de mise en place d'ateliers de réparation et de reconditionnement. Notre but est d'accroître l'économie du réemploi solidaire et in fine, d'augmenter le nombre d'appareils réemployés. »

René-Louis PERRIER, Président d'Ecologic

« La loi AGECE fixe des objectifs de réemploi très ambitieux qui doit atteindre 5% du poids des déchets ménagers pour 2030. Les moyens financiers qui seront déployés pour accompagner le développement de la filière des DEEE au sein des Ressourceries-Recycleries du Réseau sont substantiels et devraient permettre un effet levier important si l'ADEME et les collectivités locales maintiennent bien leur soutien à nos structures. Compte-tenu des enjeux, ces sources de financement complémentaires sont un élément clef pour favoriser l'économie du réemploi solidaire et de ses acteurs. »

David Romieu, Président du RNRR

Le réemploi des EEE : un enjeu démocratique

Si l'enjeu de cet accord-cadre est d'associer ambition écologique et sociale et d'**essaimer et systématiser la démarche**, il est aussi de démocratiser la question du tri pour que les EEE qui ont un potentiel de réemploi soient orientés vers les acteurs de l'ESS en capacité de réaliser ce réemploi de qualité.

L'information auprès du grand public est donc essentielle à plusieurs titres. D'une part, pour mettre en lumière l'intérêt sociétal du réemploi mais aussi pour l'inciter à se tourner en tant que consommateur vers les EEE de seconde main.

Ecologic en bref

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter trois filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie : celle des équipements électriques et électroniques (EEE), celle des articles de sport et de loisirs (ASL) et celle des articles de bricolage et de jardin pour la partie des équipements thermiques (ABJ Th).

Il contribue depuis 2006 au développement en France d'une économie circulaire fondée sur des activités de d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...).

Le RNRR en bref

Fondé en 2000, le Réseau National des Ressourceries et Recycleries travaille en lien étroit avec 9 associations régionales. Il défend les intérêts de ses 180 adhérents (plaidoyer), sensibilise le grand public (communication), professionnalise les acteurs (formation et accompagnement) et a un rôle d'animation.

Maillant tout le territoire avec des organisations à taille humaine, les ressourceries et les recycleries sont des acteurs de proximité qui jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des changements de comportements : réparer, réemployer au lieu de jeter, privilégier l'achat de seconde main, comprendre la crise écologique, promouvoir la coopération versus la compétition, devenir acteur / actrice de la transition sur son territoire...

Contact presse - L'agence RUP

Pascale Hayter – 06 83 55 97 91 – pascale.hayter@lagencerup.fr